

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 220-2014

RÈGLEMENT SUR LES PASSAGES POUR PIÉTONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014, le conseil a adopté le règlement 220-2014, règlement sur le passage des piétons.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 25^e jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 25 avril 2014, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour d'avril 2014

TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY

PUBLIC NOTICE

ADOPTION OF BY-LAW 220-2014

BY-LAW ON PEDESTRIAN CROSSWALK

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

At the regular sitting held on January 13, 2014, the Council has adopted By-Law 220-2014, By-Law regarding pedestrian crosswalk.

The said By-Law is available for inspection at the municipal office during regular business hours.

Given at Harrington this 25th day of April two thousand fourteen.

Sarah Channell
Director General and Secretary-Treasurer